

<p style="text-align: center;">Procès-Verbal Assemblée Général St-Jo Alumni 31.03.2021 de 19h30 à 20h00 au Havre</p>
--

### **Ordre du jour:**

1. Approbation du devis de création du site internet
2. Modification des statuts de l'association
3. Questions et remarques diverses.

### **0. Remarques préliminaires**

Le directeur de l'Institution Saint Joseph, Guillaume Demeillers, accorde son soutien dans le développement de l'association St Jo Alumni : il accepte de soutenir l'association financièrement et en ressources humaines si les membres en font la demande.

### **I. Approbation du devis de création du site internet**

#### Devis

Une demande devis a été soumise auprès de 3 entreprises:

1. MB Development : montant total hors taxe de 2400.00 €
2. DG Tools : montant total hors taxe de 2170.00€
3. BDSA : montant total hors taxe de 2900.00€

Notons que l'Institution Saint Joseph a déjà collaboré avec l'entreprise BDSA lors de la mise en place de différents sites webs. Une collaboration avec BDSA permettrait ainsi une reprise aisée du graphisme déjà présent sur les autres sites de Saint-Joseph.

#### Prestations:

Les prestations demandées sont le développement et l'hébergement d'un site internet offrant les fonctionnalités suivantes:

- Un annuaire répertorient les anciens élèves.
- Une carte permettant de recenser la localisation des alumnis.
- La création et la gestion d'une session utilisateur pour chaque alumni, sécurisée, dans laquelle il aurait l'opportunité de choisir le niveau de visibilité des différentes informations qui le concernent.
- La création d'un espace dédié aux offres d'emplois et de stages, à la disposition des alumnis.

## Financement

L'institution Saint-Joseph accepte de prendre un quart des frais liés à la création du site internet, les trois autres quarts restants étant à la charge de l'association St Jo Alumni.

## **II. Modification des statuts de l'association**

La révision des statuts concerne les points suivants :

- Le montant de la cotisation passe de 9€ à 15€, et sera versé en une seule fois, fournissant aux nouveaux membres une adhésion à vie.
- La désignation des membres d'honneur peut désormais s'effectuer par le biais d'une AG.
- Un nouveau type de membre a été introduit : les membres bienfaiteurs, désignés comme étant "les personnes qui versent un droit d'entrée de cent (100) euros et une cotisation annuelle de cinquante (50) euros".
- Le nombre minimal de membres du conseil d'administration passe de 5 à 4 personnes.
- La Garden Party n'est plus mentionnée : cela vise une simplification des procédures administratives et une adaptation à la situation sanitaire actuelle.

Il est utile de souligner le(s) point(s) suivant(s) :

- L'institution Saint-Joseph recouvre le Collège, le Lycée, ainsi que St Jo Sup : les élèves de ces trois établissements peuvent devenir membres de St Jo Alumni.

## **III. Question et Remarques diverses**

Une nouvelle AG prendra place pour élire de nouveaux membres du Bureau dans les mois suivants, la date précise sera déterminée en fonction des disponibilités des membres de l'association.

Le Havre, le 31.03.2021